

Direction des Ressources Humaines.
Arrêté n° 198/2026

**ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION DU COMITÉ SOCIAL
TERRITORIAL / F3SCT**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le Code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2022-DCM-052A du conseil municipal en date du 22 juin 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires,

Vu le procès-verbal des élections professionnelles en date du 8 décembre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition du Comité Social Territorial / F3SCT de la ville de Goussainville s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Abdelaziz HAMIDA (Président)	Mme Kadidjatou DOUCOURE
Mme Emmanuelle LECOMTE	Mme Lucienne BUSSY
Mme Christiane CHEVAUCHE	Mme Laetitia BAUDELET
M. Jean-Marc LUSSOT	M. Eric SAVIGNY
M. Abdelhalim BOUGHALEB	M. Sumair ABDUL
Mme Tassadit MATTI	M. Dogan KARADAVUT

Représentants du personnel :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Franck DEROZIER	M. Frédéric RUAULT
Mme Malika FAUCHEUX	Mme Solange LAROCHE
M. Jean-Luc HEURTAUX	Mme Christine LAGUILLIEZ
Mme Sonia PACITTI	
M. Yann GAUDUN	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
 - Adressé à :
- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles
 - Notifié à chacun des membres concernés.

Goussainville, le 14/04/2026



Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 14.04.2026

- Publié-notifié le : 14.04.2026

A Goussainville le : 14.04.2026

Le Maire :

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur

Abdelaziz HAMIDA

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Acte à classer

2026-ARR-198A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-14T18-04-45.00 (MI269068413)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20260414-2026-ARR-198A-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial / F3SCT

Date de décision : 14/04/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARR 198-2026 = Constitution CST = F3SCT.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/04/26 à 18:04

Par IMZIL Fadwa

Transmis

Date 14/04/26 à 18:04

Par IMZIL Fadwa

Accusé de réception

Date 14/04/26 à 18:10